PATRIMOINE Environnement

Reconnue d'utilité publique

Le réseau national au service des patrimoines et des paysages

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

SOMMAIRE

La Fédération
Son organisation 4
Son bureau 5
Ses délégués régionaux 5
Ses adhérents 5
Ses missions 5

Conseiller, défendre, accompagner
Assistance juridique 6
Recours administratifs 9
Journées Juridiques du Patrimoine 12
Financement participatif 13

Sensibiliser, éduquer, transmettre
Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins 14
Concours des Entrées de Ville 15
Concours scolaire du Petit Journal du Patrimoine 16

Informer, connecter, mettre en réseau
Revue Patrimoine-Environnement 17
Actions des délégués : quelques exemples 18
Lettre d'information numérique 19
Site internet et réseaux sociaux 20
Salon International du Patrimoine Culturel 2020 20

Notre organisation : Liste des délégués régionaux 21

Le réseau national au service des patrimoines et des paysages

LA FEDERATION

La Fédération Patrimoine-Environnement est une association nationale reconnue d'utilité publique (RUP).

Elle résulte de la fusion en 2013 de deux associations nationales reconnues d'utilité publique (RUP) :
• La LUR : Ligue Urbaine et Rurale fondée par Jean Giraudoux et Raoul Dautry à la fin de la Seconde Guerre Mondiale
• Et la FNASSEM : Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux fondée par Henry de Ségogne en 1967.

Elle est agréée par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour la protection de l'environnement, par la ministère de l'Education Nationale et bénéficie d'un agrément en faveur de la restauration des monuments historiques privés. Elle fait partie du G7 Patrimoine, instance de concertation et de réflexion auprès du ministère de la Culture.

L'association milite pour la protection et la mise en valeur des paysages et du patrimoine, pour la préservation du cadre de vie des français.

La Fédération Patrimoine-Environnement est le réseau national au service des patrimoines et des paysages.

Son organisation

La Fédération Patrimoine-Environnement est administrée par un conseil d'administration constitué de 30 membres, dont 12 représentent des associations adhérentes. Ses actions sont relayées sur le terrain par des délégués régionaux, accompagnés de relais départementaux et territoriaux.

En 2020, un nouvel administrateur a rejoint l'association, son conseil d'administration et son bureau : **Christophe Blanchard-Dignac.** Président de la Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne, Membre du conseil d'administration de la Fondation des Gueules Cassées, Président d'honneur de la Fondation Bordeaux-Université, Membre honoraire du CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental) et Ancien Conseiller-Maître en service extraordinaire à la Cour des Comptes.

Le siège de la Fédération Patrimoine-Environnement se situe à Paris et compte deux postes salariés : une coordinatrice et une juriste ; deux volontaires en service civique et accueille tout au long de l'année des bénévoles et stagiaires.
Après plus de quinze années au sein de la fédération, Anne Le Clésiau a quitté le poste de coordinatrice. C'est Julie Refour, déjà présente depuis deux ans au sein de l'association qui a pris sa suite. Elle est joignable aux coordonnées habituelles : contact@associations-patrimoine.org – 01 42 67 84 00.

Son bureau

Le bureau de l'association, renouvelé tous les deux ans est composé de dix membres élus parmi les membres du Conseil d'Administration. Le bureau, qui exécute les décisions du Conseil d'Administration, est actuellement composé de :

Alain de La Bretesche	Président
Christine Bru	Vice-présidente
Benoit de Sagazan	Vice-président
Claude Birenbaum	Trésorier
Eric Chalhoub	Trésorier adjoint
Dominique Masson	Secrétaire Général
Loic Dusseau	Secrétaire Général Adjoint
Christophe Blanchard-Dignac	Secrétaire Général Adjoint
Noémie Finez	Secrétaire Générale Adjointe
Françoise Pozzo di Borgo	Secrétaire Générale Adjointe, chargée des groupes de visites IDF

Ses délégués régionaux

La représentation de l'association Patrimoine-Environnement sur le territoire national passe par l'action de délégués régionaux aidés par des délégués départementaux et territoriaux. Le délégué régional a pour responsabilité de promouvoir et de représenter l'association dans sa région et de veiller au recrutement de nouveaux adhérents. Son rôle est aussi d'animer les délégations départementales de son territoire.

Voir liste des délégués page 21

Ses adhérents

La Fédération Patrimoine-Environnement regroupe des adhérents individuels ainsi que des associations/collectivités adhérentes.
En 2020, la fédération a enregistré **789 adhésions** : 614 individuels et 175 associations/collectivités. Comme toutes les associations, marquée en 2020 par la crise du COVID 19, Patrimoine-Environnement a enregistré une baisse significative du nombre d'adhérents. Cette baisse des cotisations est de 7,3 %.

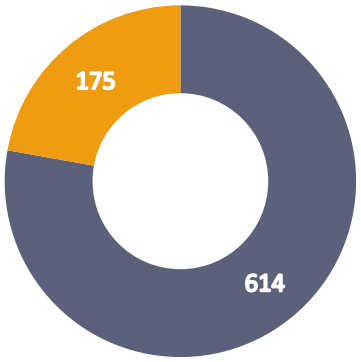

Ses missions

La Fédération Patrimoine-Environnement s'est fixée trois grandes missions :
• Conseiller, défendre, accompagner
• Sensibiliser, éduquer, transmettre
• Informer, connecter, mettre en réseau

CONSEILLER, DÉFENDRE, ACCOMPAGNER

Assistance juridique

L'association apporte son aide dans divers domaines tels que la protection d'un monument historique et de ses abords, les démarches et délais pour contester un permis de construire ou encore l'aide à la rédaction de statuts pour créer une association de protection du patrimoine et de recours gracieux.
Patrimoine-Environnement assiste et conseille ses adhérents, associations comme individuels. En 2020, l'association a géré **70 dossiers**.

En 2020, nous avons soutenu :

L'Association des Amis des Cèdres de St-Leu-la-Foret (Val d'Oise) dans l'aide à la rédaction d'un recours gracieux contre l'arrêté autorisant le permis de construire d'un projet immobilier comprenant la démolition d'une maison en meulière protégée par le PLU.

L'Association de Sauvegarde de la Maison Alsacienne (Alsace) qui a déposé un recours le 10 janvier 2020 auprès du Tribunal administratif de Strasbourg contre le volet patrimoine du PLUI de la communauté de communes de Kochersberg. L'objectif était d'obtenir le repérage et la protection du patrimoine bâti de ces communes. Une médiation a été négociée au début de l'année 2021. Aux termes de cet accord, plusieurs communes réaliseront cet inventaire avec l'ASMA. Environ 1000 maisons, granges et autre petit patrimoine sont concernés.

L'Association pour la sauvegarde des sites de Roscoff (Finistère) et la mise en valeur de son patrimoine pour la préservation d'un mur en pierres sèches menacé dans le cadre d'un projet immobilier.

La préservation de l'allée d'arbres centenaires menant au château de Bétange (Moselle), situé à Florange menacé par un nouveau tronçon autoroutier dans le cadre du projet A31 bis. Le château et son parc à l'anglaise de 65 hectares sont inscrits aux titre des monuments historiques. Avec son alignement majestueux, l'allée des marronniers participe à la qualité esthétique du paysage partie intégrante du corridor écologique.

La préservation des abords du château de Bretteville (château du XVIIIe s. avec des éléments du XV et XVIe s.) à Sainte-Honorine-du-Fay (Calvados) par la rédaction d'une lettre de soutien dans le cadre d'une procédure d'appel visant à annuler l'autorisation d'extension de la grange à foins voisine de son château. Sa surface et son volume seraient multipliées par 3. Le nouveau bâtiment sera long de 50 mètres, large de 28 mètres, et d'une hauteur atteignant 9 mètres, d'une capacité d'environ 12.000 m³ de foin. Les dimensions nouvelles de la grange accolée au château viendront porter atteinte à l'esthétique architecturale du château et à ses perspectives.

L'association Calligramme (Allier), dans l'aide à la rédaction d'un recours gracieux pour s'opposer à l'arrêté de réouverture limitée du parc du Château de Veauce, classé au titre des Monuments Historiques.

La préservation de la Cité-jardin de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) menacée par la modification du PLU de Châtenay-Malabry. Elle permettrait des projets de démolition, de transformation des voiries qui aboutiront à une dénaturation irréversible de cette cité-jardin malgré une proposition de classement à titre de « site patrimonial remarquable » (ZPPAUP). C'est la raison pour laquelle Patrimoine-Environnement s'est opposé vigoureusement à ce projet de modifications par une lettre en décembre 2020 adressée au commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique. Elle préconise l'alternative d'une véritable étude de réhabilitation des immeubles existants et l'instauration de fait d'un site patrimonial remarquable garantissant la protection de cette cité-jardin.

L'association Patrimoine et cadre de vie à Dourdan (Essonne) par une assistance juridique dans le cadre d'un recours contentieux contre la révision du PLU de Dourdan, visant une enquête publique irrégulière et la non prise en compte de l'objectif de protection et de mise en valeur du site patrimonial remarquable.

Le Comité de défense du café de la gare à Collonges-la-Rouge (Corrèze), par des conseils pour s'opposer à un projet d'office du tourisme de la Vallée de la Dordogne corrézienne, en lieu et place du café de la gare de Collonges-la-Rouge présent depuis le début du XXe siècle et témoin important de l'histoire du village.

L'Association de Défense de l'Environnement du Besland - ADEB 37 (Indre-et-Loire) par un soutien local pour s'opposer au parc éolien de la Ferme Bodin sur les communes de Vou et La chapelle Blanche-Saint-Martin où la préfète a signé en janvier 2020 une autorisation d'exploiter contre les avis négatifs des deux municipalités, des habitants, du commissaire enquêteur et celui de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) d'Indre-et-Loire en décembre 2019.

L'association Bien Vivre Dans le Quartier Larrey par la participation aux recours gracieux contre le PLU-HD du Grand Dijon via notre délégué régional. Ce document d'urbanisme impliquerait, en dépit des recommandations de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), entre autres, une modification des règles de hauteur sur l'ensemble du territoire de la commune de Dijon, entraînant un risque d'altération pour l'avenir de la physionomie de l'environnement urbain. Des incohérences avec le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sont aussi à souligner, notamment « *considérer les patrimoines dans leur diversité* ».

L'Association pour la Protection de l'Environnement Collongeois (Collonges-sous-Salève, Haute-Savoie) par des réponses juridiques sur le passage d'un PLU en PLUI, la protection des espaces verts et si des contestations étaient possibles.

Soutien à un adhérent pour s'opposer à la révision de PLU de Urrugne (Pyrénées-Atlantiques) qui viendrait porter atteinte à un chemin de Saint-Jacques de Compostelle et une vue. Les recommandations de la MRAE n'ont pas été suivies. L'adhérent a effectué de lui même un recours gracieux. Il voulait savoir quels arguments, règles de droit, jurisprudence invoquer pour la suite des recours. Le dossier est technique, il a été renvoyé vers un avocat pour une représentation ultérieurement.

L'association des Amis de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or) qui souhaite restaurer et ouvrir au public un parc du XVIIème de 2,5 ha, anciennement rattaché à un hôtel particulier, aujourd'hui abandonné, avec pour but l'obtention du label Jardin remarquable. Nous l'avons soutenue pour qu'elle puisse entreprendre la restauration en lien avec la DRAC Bourgogne-Franche-Comté (plan de gestion) et notamment la guider sur le montage pour acquérir le bien et le restaurer pour l'ouvrir par la suite au public.

L'association de Sauvegarde de l'environnement de Soyons (Ardèche) par un soutien juridique et la rédaction d'un courrier adressé au sous préfet concernant le non-respect d'un permis de construire accordé à une société, mettant en péril la préservation du corridor écologique entre la zone Natura 2000 et la ZNIEFF au bord du Rhône.

Cible : Adhérents (associations et particuliers)

Chiffres 2020 :
70 dossiers
Dans 10 régions

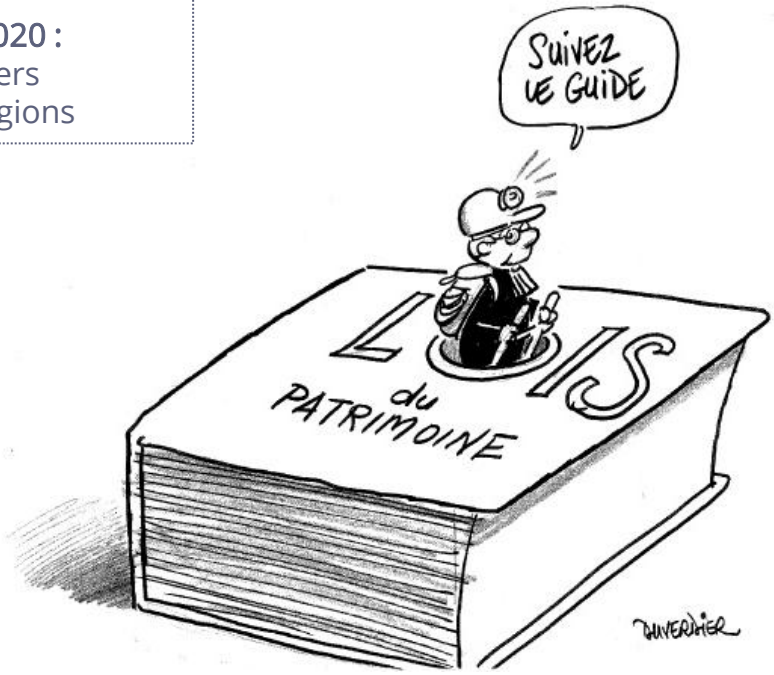

Recours administratifs

L'association Patrimoine-Environnement s'est engagée dans 3 nouveaux recours et en a poursuivi 6 autres en 2020. Sur les 9 recours, 6 concernent des décisions d'urbanisme, un concerne la préservation du patrimoine, un autre l'éolien et un dernier l'environnement.

URBANISME - Recours contre la déviation routière de Beynac (Dordogne)

Le projet routier de contournement de Beynac, porté le président du Conseil départemental, Germinal Peiro, a été combattu par plusieurs associations de défense de l'environnement dont la nôtre. Le projet initial comportait une route de plus de 3 kms, deux ponts, un pont-rail dans un cadre environnemental d'exception. Afin de protéger la vallée de la Dordogne, classée réserve de biosphère par l'UNESCO (il en existe seulement 14 en France) et Natura 2000, les associations sont allés jusqu'au Conseil d'État pour annuler l'autorisation préfectorale unique du projet. Le Conseil d'Etat a décidé de suspendre les travaux engagés par le Département du fait qu'ils ne répondaient pas à « une raison impérative d'intérêt public majeur ».
Ce qui a été confirmé par le tribunal administratif de Bordeaux, le 9 avril 2019, où « la démolition des éléments de construction » a été exigée. Afin de surseoir à l'exécution de la démolition, le Département a fait appel de cette décision. Le 10 décembre 2019, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté celui-ci et a enjoint à la « remise en état des lieux dans un délai global de douze mois ». Elle n'a toutefois pas assorti l'injonction d'astreinte financière. Et en juin 2020, le Conseil d'Etat n'a pas admis le pourvoi du Département.

URBANISME – Recours contentieux contre le projet immobilier près de l'aqueduc de Louveciennes (Yvelines)

La commune a souhaité réaliser un ensemble immobilier dont des logements sociaux (74 logements et 23 appartements). Ce projet se situe au pied de l'aqueduc, classé au titre des monuments historiques, construit au XVIIe siècle pour acheminer l'eau de la Seine (au moyen de la machine de Marly) jusqu'aux châteaux de Versailles et de Marly. Ce projet a nécessité une autorisation de défrichement de près de 4000m^2 soit 81 arbres de hautes tiges. Les associations requérantes dont Patrimoine-Environnement et l'association membre RACINE ont attaqué de nombreux aspects de ce projet. Concernant les permis de construire, le tribunal administratif de Versailles a annulé, le 17 mai 2019, les permis de construire accordés par le bailleur ESH Domnis. Cette décision a été suivie du jugement du 23 juillet 2020 par lequel le tribunal a également annulé le permis de construire accordé à la SCCV Les jardins de l'aqueduc. Par contre, le tribunal administratif de Versailles, le 11 décembre 2020, a rejeté notre requête formée contre, d'une part, le rejet de la mairie de notre recours gracieux qui avait été formé contre la délibération approuvant la révision du PLU, et d'autre part, la délibération elle-même. De plus, nous avions également porté un autre recours du fait que l'autorisation préfectorale de défrichement n'avait pas été soumise à l'accord de l'ABF alors que le projet se situe au pied de l'aqueduc et en covisibilité avec celui-ci. Le tribunal de Versailles a rejeté notre requête le 30 novembre 2020. Nous avons fait appel en vertu du principe d'indépendance des législations.

URBANISME – Recours contentieux contre l'implantation d'un centre de tri de colis sur la commune de Fournès (Gard)

Le projet prévoit l'aménagement d'environ 13,7 hectares de terrains naturels et agricoles. Le projet a été autorisé le 14 novembre 2019 par la préfecture. L'association pour le Développement de l'Emploi dans le Respect de l'Environnement (ADERE) ainsi que plusieurs co-requérants associatifs, professionnels et particuliers dont Patrimoine-Environnement ont déposé un recours le 24 août 2020 contre cette autorisation délivrée par le préfet du Gard.

URBANISME – Recours contentieux contre un projet immobilier jouxtant la roseraie de l'Haÿ-les-Roses (Val-de-Marne)

Dans le cadre d'un programme Action Cœur de ville, la municipalité de l'Haÿ-les-Roses porte un projet immobilier qui jouxte la prestigieuse roseraie de la ville, inscrite au titre des monuments historiques. Première roseraie moderne, fondée en 1894 par Jules Gravereaux, elle regroupe près de 3 300 variétés de rosiers sur une surface totale de 1,52 hectare. La Roseraie a été reconnue dès 1991 « Collection nationale de roses anciennes » par le Conservatoire de Collection Végétale Spécialisée (CCVS) et a été également labellisé Jardin remarquable. Le projet de « revalorisation du centre-ville » à proximité de la Roseraie départementale vise à construire, notamment, à 12 mètres de la roseraie, une résidence de 94 logements comportant trois étages, en bordure de son mur nord. Patrimoine-Environnement et l'association membre ALUDHAY ont déposé devant le tribunal administratif de Melun, en septembre 2019, une requête visant l'annulation de l'arrêté autorisant le permis de construire du projet immobilier. Parallèlement le département, propriétaire de la Roseraie a également déposé une requête. Ce recours devant la cour administratif d'appel de Paris à été rejeté début octobre 2020. L'association ALUDHAY et Patrimoine-Environnement se sont pourvus en cassation en novembre 2020 devant le Conseil d'État tout comme le Conseil Départemental du Val-de-Marne, propriétaire de la roseraie, contre la municipalité de l'Haÿ-les-Roses. Parallèlement, nous avons adressé à la Ministre de la Culture une proposition d'instance de classement de la roseraie.

URBANISME – Recours contentieux contre un projet immobilier sur les pentes de la Croix -Rousse à Lyon (Rhône)

La mairie de Lyon a autorisé un projet de construction d'immeubles à toits sur les pentes de la Croix-Rousse de Lyon, inscrit à la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco, ne respectant pourtant pas les prescriptions du site patrimonial remarquable. En effet, plusieurs irrégularités dans le projet sont à souligner concernant l'unité des façades, la hauteur de l'édifice ou une notice architecturale peu étayée sur les matériaux et les modalités de réalisation. C'est ainsi que Patrimoine-Environnement et un collectif d'habitants du quartier ont formé un recours en octobre 2019 devant le tribunal administratif de Lyon. Le 15 septembre 2020, le tribunal administratif de Lyon a rejeté le recours déposé.

ENVIRONNEMENT – Recours contentieux suite à des défrichements sur Septeuil (Yvelines)

Plusieurs associations, dont Patrimoine-Environnement ont déposé deux plaintes le 18 mars 2019 pour dépôts de gravats, matériaux et déchets sur Septeuil. Il y a également eu une plainte « contre X » déposée auprès de la Procureure de la République de Versailles fin 2019 pour « défrichement sauvage de zones naturelles sensibles protégées dont des massifs boisés de la commune de Septeuil », classée sans suite. C'est pourquoi, en août 2020, nous avons déposé deux citations directes à comparaitre devant le Tribunal correctionnel de Versailles visant les propriétaires et entrepreneurs ayant réalisé les travaux délictuels de défrichement, d'aménagement et de construction sans autorisations sur ces deux terrains boisés situés en zone naturelle et au sein de massifs boisés de plus de 100ha et partiellement situés sur un corridor écologique (sous-trame arborée de la trame verte).
Une plainte en diffamation a également été déposée en septembre 2020 dirigée contre l'un des auteurs des travaux qui a relayé, par un droit de réponse publié sous un article du Parisien en ligne, le discours du Maire dénonçant un procès prétendument politique.

Septeuil Crèvecoeur AVANT déboisement, défrichement

Septeuil Les Frileuses AVANT déboisement, défrichement

Septeuil Crèvecoeur APRES déboisement, défrichement

Septeuil Les Frileuses APRES déboisement, défrichement

EOLIEN – Recours contentieux contre l'implantation de 6 éoliennes - Epuisay (Loir-et-Cher)

L'exploitation d'un premier « parc » de 6 éoliennes de 100 et 110m de haut à Epuisay, situé à proximité de Vendôme, a été autorisé par le Préfet en avril 2018. C'est tout le Vendômois et les deux rives du Loir qui seront gravement touchés par ce projet, avec des conséquences considérables sur les paysages et le patrimoine historique de ce vaste territoire vallonné. Patrimoine-Environnement, les Vieilles Maisons Françaises, Horizons Vendômois, SOS-Evade et plusieurs habitants ont décidé de déposer une requête contre cette autorisation devant le tribunal administratif d'Orléans. Le 18 décembre 2020 notre requête a été rejetée. Nous avons décidé de faire appel en février 2021 pour obtenir son annulation.

URBANISME – Recours contentieux contre le projet de parking menaçant les allées Gambetta à Clichy (Hauts-de-Seine)

En septembre 2020, Patrimoine-Environnement, Environnement 92 et des particuliers ont souhaité la suspension de l'exécution de l'arrêté du 30 juin 2020, par lequel le maire de Clichy a autorisé la construction d'un parc de stationnement souterrain de 356 places avec la création de 69m^2 de surface de plancher sur un terrain sis allées Léon Gambetta ; la réalisation du projet a un impact paysager grave en portant une atteinte irréversible à des allées exceptionnelles composées de 6 alignements d'arbres sur plus de 400m de long et 40m de large. Le tribunal administratif de Cergy Pontoise, a le 30 septembre 2021, rejeté notre requête en référé. Patrimoine-Environnement ne s'est pas pourvue en cassation.

PATRIMOINE – Recours contentieux pour la protection les Huitrières du Château de Bélon (Finistère)

Patrimoine-Environnement s'est joint au référé-suspension aux cotés du propriétaire du Château de Belon et de son huitrière (première ferme ostréicole créée en 1864), classés au titre des monuments historiques, contre l'activité d'un restaurateur voisin causant un dommage environnemental et ayant une emprise sur le domaine maritime.

Cible : Adhérents (associations et particuliers)

Chiffres 2020 :
9 recours
Dans 5 régions

Journées Juridiques du Patrimoine

Le 21ème colloque des Journées Juridiques du Patrimoine était prévu, le 17 novembre 2020, à l'auditorium de la Maison du Barreau sur la problématique : *« Duralex, sed lex », un principe oublié par les ministres et par les juges ?* Le contexte sanitaire nous a obligé à annuler cet événement qui rassemble habituellement plus de 200 personnes sur une journée.

Cependant, malgré l'annulation des Journées Juridiques du Patrimoine, la fédération a maintenu, grâce au concours de la CIR, du Journal Spécial des Société et d'Art Richelieu, la tenue du Prix Pierre-Laurent Frier. Malgré le contexte sanitaire et l'impossibilité d'organiser une cérémonie, la fédération a tenu à maintenir la remise du Prix Pierre-Laurent Frier 2020, le 3 décembre dernier. Perrine Marx, étudiante en Master II Droit du Patrimoine culturel, université Paris-Saclay, a été récompensée pour son mémoire intitulé « La place de la création contemporaine dans la fabrique urbaine : État des lieux juridique de l'initiative artistique dans la ville ». Le jury a également remis un prix d'honneur à Clémence Laingui, étudiante en Master II en droit public à l'université d'Orléans, pour son mémoire mené sous la direction de François Priet, professeur agrégé de droit public à l'université d'Orléans.

Prix Pierre-Laurent Frier

Depuis 2017, Le Prix Pierre-Laurent Frier est un prix étudiant qui récompense les meilleurs travaux des étudiants de Master en Droit du patrimoine (matériel et immatériel) culturel et paysager. Une dotation de 2 000 euros est prévue comme récompense, la publication de l'intégralité de leurs mémoires dans la collection Droit du patrimoine culturel et naturel, aux éditions L'Harmattan, codirigé par Jérôme Fromageau et Marie Cornu de l'Université Paris-Saclay, ainsi que la publication d'un article par le/les lauréat(s) dans le Journal Spécial des Sociétés. Ce prix est soutenu par le groupe de la Compagnie Immobilière de Restauration, le JSS et Art Richelieu.

Financement participatif

La Fédération Patrimoine-Environnement propose à ses adhérents et son réseau, depuis 2015, en partenariat avec la plateforme Dartagnans, la possibilité de monter des projets de campagnes de financement participatif pour :

- des travaux de restauration, conservation et accessibilité,
- des actions à caractère culturel et pédagogique.

La fédération aide les propriétaires de monuments publics mais aussi privés, s'ils sont Monuments historiques (inscrits ou classés) ou labellisés par la Fondation du Patrimoine, grâce un agrément reçu en 2019 par le ministère du Budget.

Collaborer avec Patrimoine-Environnement et Dartagnans permet de bénéficier de conseils lors de l'élaboration de la campagne, d'un large réseau de diffusion, en plus des avantages fiscaux prévus dans le cadre de l'agrément.
Une convention tripartite est signée entre notre fédération, Dartagnans et le porteur de projet : association, organisme public, propriétaire d'un monument historique… Pour les Monuments Historiques privés, une convention supplémentaire de mécénat bipartite est signée et publiée au BO du ministère de la Culture.

Les fonds récoltés sont reversés soit au porteur de projet directement, soit par le règlement des factures (sur devis acceptés préalablement et ajustés en fonction du montant de la cagnotte). Des frais à hauteur de 2% du montant collecté sont facturés au porteur de projet par Patrimoine-Environnement.

Cible : Adhérents

Chiffres 2020 :
8 campagnes
Dans 5 régions
122 924 € collectés
710 contributeurs

En 2020, la fédération a travaillé à la réalisation de huit campagnes de financement participatif :

- *Restauration des vitraux de Messilhac*
- *Maison-forte de la Borie*
- *Restauration du Studiolo de Droiturier*
- *Villeneuve la Comtesse - Forteresse du XVème*
- *Archéovision de l'Abbaye de Saint-Amand de Coly*
- *Restaurer la tour-escalier du château de Cinq-Mars*
- *Château de Bridoré - restauration mur d'escarpe*
- *La Tuilerie de Bezanleu veut rouvrir ses portes !*

Pour de plus amples renseignements : 01 42 67 84 00 ou contact@associations-patrimoine.org
Plus d'informations

Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

Les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins sont une manifestation nationale de mise en valeur du patrimoine de pays et de sa diversité. Depuis 23 éditions, elles sont soutenues par de grandes associations de protection du patrimoine et par les initiatives des particuliers, associations, professionnels, collectivités, artisans qui conçoivent les plus de 800 animations organisées. Passionnés par leurs territoires et savoir-faire, les organisateurs d'animations accueillent, partout en France, plus de 100 000 visiteurs.

La 23ème édition des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins programmée pour les 27 et 28 juin 2020 a été reportée à 2021 compte tenu du contexte sanitaire.
Avec presque 600 organisateurs d'animations inscrits au 21 avril 2020, date d'annonce du report de la manifestation, nous avons été conforté dans l'envie de conserver le thème fédérateur de *L'arbre, vie et usages.* Il a donc été décidé de reporter cette thématique aux 26 et 27 juin 2021.

Malgré ce report, l'année 2020 a vu se concrétiser l'entrée des Petites Cités de Caractère® au sein du comité de pilotage des journées ; portant son chiffre à huit :
- Fédération Patrimoine-Environnement,
- Association des Architectes du Patrimoine,
- AFMA,
- FFAM,
- Fondation du Patrimoine,
- Maisons Paysannes de France,
- Rempart,
- Petites Cités de Caractères®.

Nous avons également pu renforcer le partenariat en communication avec l'association des Maires Ruraux de France (AMRF) et ADN Tourisme.

La 23ème édition de la manifestation aura lieu en 2021, les 26 et 27 juin, conservant ce même thème.

Cible :
Organisateurs :
Associations, particuliers, collectivités, artisans, offices de tourisme
Visiteurs : Grand public

Chiffres 2020 :
587 animations inscrites au moment de l'annonce du report
Un nouveau membre entré au comité de pilotage

Concours des Entrées de Ville

L'année 2020 a été celle du lancement de la 16ème édition du Concours national des Entrées de ville rebaptisé : Concours national de Reconquête des entrées de ville, de bourg, de territoire et de leurs franges urbaines – Par terre, fer et eau, en partenariat avec l'association Sites et Cités Remarquables de France.

Le lancement de cette édition s'est déroulé, en visioconférence le 29 octobre 2020 à l'occasion du Forum du Patrimoine du Salon International du Patrimoine Culturel, édition digitale, en présence de : Denis Grandjean (expert), David Mangin (Architecte urbaniste, Roland Legrand (Directeur des Gares nouvelles et aménagement – SNCF Réseau), Marion Benoist-Mouton (Adjointe au directeur de la Ville Durable de la DTerIDF CEREMA) et Eve-Angélique Moytier (Chargée d'études Agence d'urbanisme de la Région de Saint-Nazaire).

Cible :
Collectivités

Co-organisé avec : Sites et Cités Remarquables de France

En partenariat avec :
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Ministère de la Culture, FNPNR, FNCAUE, FNAU, OPQU

Pour cette 16ème édition, le concours national évolue :

- Un nouveau visuel
- Un nouveau nom : *Concours national : Reconquête des entrées de ville, bourg et territoire et de leurs franges urbaines, par terre, fer et eau*
- L'ouverture des candidatures aux communes de moins de 2 000 habitants
- De nouveaux partenaires : Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux de France, Fédération Nationale des CAUE, Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, Office Professionnel de Qualification des Urbanistes

Concours scolaire du Petit Journal du Patrimoine

L'objectif de ce concours, agréé par le ministère de l'Education Nationale, est de faire découvrir aux élèves de CM1, CM2, 6ème et 5ème, le patrimoine de proximité tout en les initiant aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et aux bases du journalisme.

Malgré le contexte sanitaire, la 15ème édition du concours n'a pas été annulée et les élèves lauréats ont été récompensés comme il se devait par les habituelles remises de prix. Nous avons enregistré une hausse des inscriptions : 63 classes inscrites contre 48 en 2019. Mais une baisse des participations finalisées (Petits Journaux et fiches de renseignements rendus) : 13 Petits journaux ont pu être envoyés à la fin de cette année si particulière pour les élèves et leurs professeurs.
Sur ces 13 participations, nous avons remis :
• Le 1er Prix Kléber Rossillon à *Dire le patrimoine* au Collège Romain Rolland de Soyaux
• Le 1er Prix Arkéo à *Le Chti Patriarbre* au Collège Saint-Joseph de Wattrelos
•Les 2ème Prix Arkéo aux 11 autres participants (le prix Arkéo récompensant habituellement un palmarès de 30 classes).

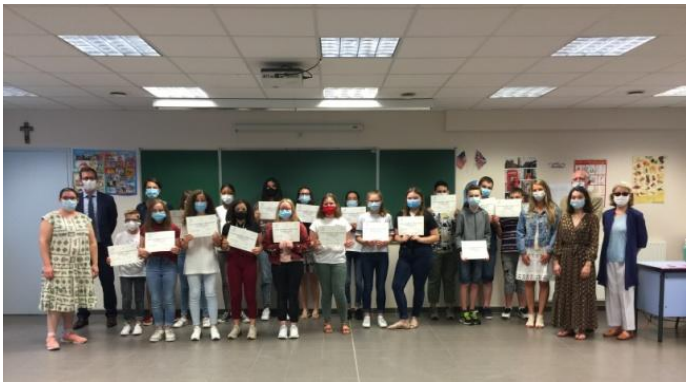

Concours scolaire du Petit Journal du Patrimoine

Début juillet 2020, nous avons lancé la **16ème édition du concours** ; plus tôt qu'à l'accoutumée, sur demande des enseignants qui préparent leurs programmes de l'année suivante à partir de juin.
Nous avons profité de ce lancement pour revoir la charte graphique du concours, avec un nouveau logo et avons proposé un thème en lien les JPPM : ***Le bois est partout !***
Nous avons renforcé les liens avec nos partenaires, et notamment les Editions Faton, qui ont fait évoluer leur prix : les classes de CM1 et CM2 recevrons un abonnement à Arkéo et les classes de 6ème et 5ème recevront désormais un abonnement Histoire Junior, magazine plus adapté à cette tranche d'âge. La Société Kléber Rossillon et l'Association des Journalistes du Patrimoine ont renouvelé leur participation avec les dotations habituelles.

Cible :
Elèves des classes de CM1, CM2, 6ème et 5ème

En partenariat avec : les Editions Faton, l'Association des Journalistes du Patrimoine et la Société Kléber Rossillon

Agréé par :
Ministère de l'Eduction Nationale

Chiffres 2020 :
13 classes participantes
188 élèves participants

Revue Patrimoine-Environnement

Le Patrimoine, un levier pour les maires ?

Pour cette nouvelle édition, la revue Patrimoine-Environnement s'est intéressée à l'effet de levier que le patrimoine incarne dans une gestion municipale. Tout en prenant en compte les contraintes budgétaires auxquelles les maires sont confrontés, ce dossier fait état des différentes approches locales qui permettent au patrimoine de devenir la composante centrale du développement territorial.
Le dossier *Vie associative* permet de revenir sur les événements et actions de notre associations (Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, Journées Juridiques du Patrimoine, Concours des Entrées de Ville, Concours scolaire du Petit Journal du Patrimoine, Ateliers, Voyages et Visites) ainsi que de présenter nos membres actifs et offrir une tribune à nos associations adhérentes. La rubrique juridique permet d'aborder les sujets d'actualité : l'urbanisation du littoral ou encore la régression du droit de l'environnement, ainsi que de mettre en avant le Prix Pierre Laurent Frier.

La revue annuelle éditée à 4000 exemplaires est soutenue par plusieurs partenaires : Patrice Besse, la Société Kléber Rossillon, Mans'Art et Hasamélis. Elle est envoyée gracieusement aux adhérents (individuels et associations) ainsi qu'à un réseau d'institutionnels, collectivités et administrations.
Grâce à une communication renforcée, dans le contexte des élections municipales, 268 revues ont été vendues en 2020 (contre 55 en 2019) pour une recette de près de 3000 €.

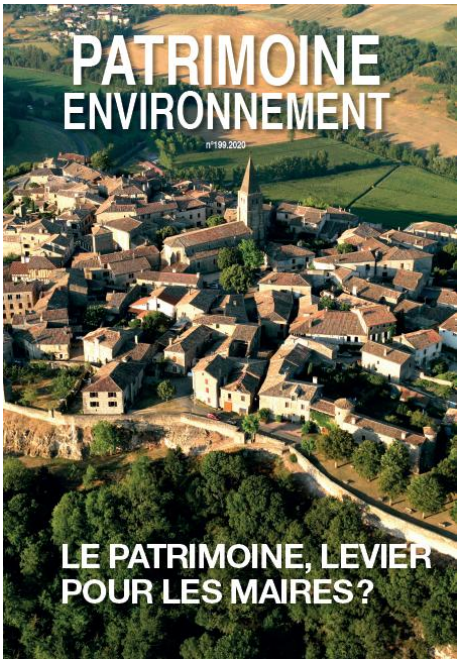

Cible :
Adhérents, administrations, ministères et collectivités territoriales, grand public

Prix de vente : 10€

Chiffres 2020 :
4 000 exemplaires
100 pages

Actions des délégués : quelques exemples

• Bourgogne-Franche-Comté

Gérard Drexler
bfc@patrimoine-environnement.org, pat-env.bfc@sfr.fr

- Aides aux particuliers et aux associations : Demandes concernent des implantations de parc éoliens ou de parcs photovoltaïques.
- Interventions auprès et sur les territoires : Sur demande des collectivités, pour les aider juridiquement ou administrativement. Nous avons également été sollicités pour participer à la constitution d'un dossier de labellisation d'un PAH (Pays d'Art et d'Histoire). Ce dossier a été accepté par le ministère de la Culture, et il nous est maintenant demandé de participer à sa gouvernance aux cotés de la collectivité.
- Les interventions concernent aussi le PLUiHD de Dijon métropole, qui est contraire aux intérêts du monde rural et contient une densification urbaine exagérée sans vrai respect des espaces verts, mais surtout du cadre de vie. De même, il nous a fallu réagir sur le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires), qui ne tient pas du tout compte des remarques et observations raisonnables présentées à la commission d'enquête.
- Nous avons poursuivi notre maillage territorial par la mise en place de délégués territoriaux. Il reste à trouver des représentants pour la Haute-Saône et le sud du Nivernais.
- Soutien à l'Education Artistique et Culturelle à l'école (EAC) : Il s'agit, pour les associations, de monter des opérations communes avec les enseignants sur des sujets définis en commun avec ou non le concours d'un artiste. Chaque année, nous touchons environ 2 000 élèves répartis sur le territoire régional. Sur 18 chantiers initialement prévus en 2020, les difficultés rencontrées ont tout de même permis la tenue, partiellement, de 9 chantiers.
- Sur la réouverture des musées : A la demande de certains musées, nous avons été amenés à enquêter sur les difficultés qu'ils percevaient en avril 2020 pour l'année qui s'annonçait et en 2021 sur ce qui s'était réellement passé ainsi que sur les perspectives pour 2021 et leurs besoins liés à la crise.

• Hauts-de-France

Emmanuel de Calan
hdf@patrimoine-environnement.org, ep.decalan@gmail.com

- Une coopération régulière, dans le Pas-de-Calais, en matière de patrimoine et tourisme avec Arras-Pays d'Artois et la Communauté de commune des Campagnes de l'Artois ; les interventions pour la sauvegarde et la mise en valeur des petites églises de nombreux villages du secteur rural, en liaison le cas échéant avec la Fondation du Patrimoine ; une vigilance renforcée vis-à-vis des projets d'implantation de nouvelles éoliennes, déjà très nombreuses dans la région.
- La participation, le 26 juin 2020, à la la remise du prix du Concours scolaire du Petit Journal du Patrimoine, en partenariat avec le magazine Arkéo, aux élèves d'une classe de 5ème du Collège Saint-Joseph de Wattrelos, près de Roubaix dans le Nord.
- Prise de contact à l'automne avec PROSCITEC, réseau d'acteurs locaux qui s'engagent à faire connaître auprès de tous les publics l'histoire des métiers des Hauts-de-France et des territoires limitrophes (Wallonie et Seine-Maritime).
- Membre de la CRPA des Hauts-de-France, 1ère section (Protection et valorisation du patrimoine immobilier) après avoir siégé à l'ancienne CRPS, j'ai suivi régulièrement les travaux de cette Commission. Suppléé, le 10 mars par la déléguée régionale de Sites et Monuments (ex- SPPEF), la réunion a notamment abouti à l'adoption d'un vœu de classement de l'Ancien Carmel d'Abbeville (Somme). La réunion suivante de la CRPA, prévue le 20 octobre été reportée par la DRAC pour raison sanitaire. Celle du mardi 15 décembre, dont l'ordre du jour était particulièrement riche, s'est tenue par visio-conférence. On y a fait la connaissance du nouveau directeur régional des Affaires culturelles, M. Hilaire MULTON, nommé à Lille le 2 novembre en remplacement de M. Marc DROUET, ainsi que du nouveau Conservateur régional des Monuments historiques, résidant à Amiens, M. Franck SENANT. Ont été adoptés à cette occasion deux vœux de classement, l'un pour le Monument aux Morts (1914-18) de Poix-du-Nord, dans l'Avesnois (Nord), l'autre pour l'église Saint Médard de Domart-en-Ponthieu (Somme). De manière générale, il faut souligner la bonne entente, et la fréquente convergence de vues entre les délégués des diverses associations membres du G8 Patrimoine siégeant à la CRPA.
- Enfin, le renforcement de notre dispositif dans la région avec deux nouveaux délégué territoriaux : Mme Annie DELOBEL, délégués départementale de l'Oise, en liaison avec Jean-Marc Hoeblich, délégué Picardie, et de M. Philippe PIC délégué relais pour le Nord- Pas-de-Calais.

• Centre-Val de Loire

Eric Duthoo
cvl@patrimoine-environnement.org

- A siégé 3 fois en CDNPS 37 : et 4 fois en CSSPP.
- Le voyage à Prague a été annulé du fait de la pandémie ainsi que la sortie annuelle de la délégation Centre-Val de Loire, traditionnellement en juin.
- Participation à la table ronde (avec Maisons Paysannes de France et des élus locaux) d'un colloque sur les Energies Renouvelables organisé à Loches en juillet, par les différents Clubs Lions de la région Centre.
- Nombreux contacts avec les associations locales anti-éoliennes et création d'une fédération Touraine-Berry pour les défense des paysages.
- Demande d'audience à la préfète d'Indre-et-Loire, avec les autres membres, délégués du G7 régional sur prolifération anarchique de l'éolien sur le département.

• Pays de la Loire

Yves Steff
pdl@patirmoine-environnement.org

- La délégation des Pays de la Loire a conforté son maillage territorial avec une équipe de délégués départementaux.
- C'est dorénavant Hervé Gérolami , délégué de la Mayenne qui prend en charge les questions d'éolien dans la région.
- Les membres du G8 se sont saisis de la question du développement de l'éolien en Pays de la Loire, confrontés à la multiplication de projet d'éoliennes de grande taille qui mettent en péril de nombreux sites protégés et des perspectives sensibles vers les éléments de notre patrimoine. Les projets de nouveaux champs d'éolien se multiplient dans les sites les plus sensibles et la pratique actuelle consiste à remplacer de petites éoliennes par de très grand modèles. Il faudrait s'interroger sur le bien-fondé de cette énergie et sur la sanctuarisation de tous les espaces sensibles au titre des paysages ou du patrimoine.
- Tous les interlocuteurs ont changé à la DRAC (nouvelle conservatrice, nouveaux délégués), de nouveaux contacts sont à prendre.
- Il est à déplorer qu'il n'y ait pas eu de réunion de la section 2 de la CRPA depuis deux ans.
- L'Atelier juridique *L'intercommunalité : un échelon administratif efficace de protection de notre patrimoine ?* devait avoir lieu à Angers mais n'a pas pu se dérouler compte tenu du contexte sanitaire ; il est reporté à une date ultérieure.
- Nous avons travaillé avec Gabriel David en partenariat avec le pole régional du patrimoine sur des chartes de qualité des travaux afin d'améliorer les savoir-faire et élever le niveau de qualité architecturale.
- Alerte sur l'avenir des églises municipales du Maine-et-Loire.

Lettre d'information

En 2020, nous avons poursuivi l'édition des lettres d'information numériques sur l'outil SendInBlue, avec un changement de stratégie. La lettre d'information bimensuelle est devenue mensuelle et nous avons fait le choix d'entrecouper ces parutions de flashs dédiés à un seul sujet. Le nouveau rythme est donc : une lettre d'information, quinze jours plus tard : un flash, quinze jours plus tard : une lettre d'information… Cette stratégie mise en œuvre à partir du printemps 2020 nous a permis de mieux faire connaître les actions de la fédération, gagner en visibilité, vendre plus de revues, accroitre le nombre de participants au Concours scolaire du Petit Journal du Patrimoine…

Cible :
Grand public

Périodicité : mensuelle

Chiffres 2020 :
60 000 abonnés, 20,14 % d'ouvreurs (18 % en 2019), 26 lettres d'information publiées

Site internet et réseaux sociaux

La fédération est présente sur son site internet qui regroupe actions, manifestations, annuaire des adhérents, espace adhérents et actualités publiées dans la lettre d'information, et les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn.

Site internet www.patrimoine-environnement.fr

15 700 visites sur le site par mois

Réseaux sociaux

Facebook : 6568 abonnés
Twitter : 2489 abonnés
LinkedIn : 951 abonnés

Salon International du Patrimoine Culturel

26ème édition : Patrimoine et territoires

Egalement contraint par le contexte sanitaire de cette année, le Salon International du Patrimoine Culturel s'est déroulée en ligne, pour une édition digitale qui proposait notamment *Un forum du patrimoine* : des conférences inédites animées par les acteurs du secteur.

La Fédération Patrimoine-Environnement a pris part à ce forum en participant et proposant deux conférences :
• Quelles conséquences a la COVID-19 sur le patrimoine ? – participation de Mme Bru, Vice-présidente
• Lancement de la 16ème édition du concours national des entrées de ville, bourg et territoire par terre, fer et eau et reconquête de leurs franges urbaines – en partenariat avec Sites et Cités Remarquables de France

La prochaine édition du Salon International du Patrimoine Culturel se tiendra du 28 au 31 octobre 2021.

Cible : Grand public

En ligne

Quelques chiffres :
881 vues pour les deux conférences
15 000 visiteurs sur le site du salon 2020

NOTRE ORGANISATION

Liste des délégués régionaux

Auvergne-Rhône-Alpes
Marie-Hélène Château
aura@patrimoine-environnement.org
03 85 30 32 08 – 06 32 90 31 29

Bourgogne-Franche-Comté
Gérard Drexler
bfc@patrimoine-environnement.org
03 80 55 54 10 – 06 07 73 63 48

Bretagne
Gilles de Pommereau
bre@patrimoine-environnement.org
06 09 93 85 18
Nous recherchons un délégué pour lui succéder

Centre-Val de Loire
Eric Duthoo
cvl@patrimoine-environnement.org
02 47 31 28 80 – 06 80 27 55 43

Corse
Nous recherchons un délégué pour cette région

Grand-Est
Thierry Flobert
grest@patrimoine-environnement.org
06 81 45 62 65

Hauts-de-France
Emmanuel de Calan
hdf@patrimoine-environnement.org
03 59 80 26 30 – 06 08 34 34 23

Ile-de-France
Jean-Claude Gonneau
idf@patrimoine-environnement.org
01 30 08 12 70 - 06 74 98 41 04

Normandie
Bertrand Bailleul
norm@patrimoine-environnement.org
06 98 81 11 36

Nouvelle Aquitaine
Christian Pitié
naq@patrimoine-environnement.org
06 28 58 08 01

Occitanie
Roland Agrech
occ@patrimoine-environnement.org
05 65 40 73 30 – 06 12 11 37 93

Pays de la Loire
Yves Steff
pdl@patrimoine-environnement.org
06 78 94 04 58

Provence-Alpes-Côte-D'azur
Nous recherchons un délégué pour cette région

PATRIMOINE Environnement

Le réseau national du service des patrimoines et des paysages

Fédération Patrimoine-Environnement
6-8, passage des Deux Sœurs
75009 PARIS
01 42 67 84 00 – contact@associations-patrimoine.org
Juridique : droit@associations-patrimoine.org